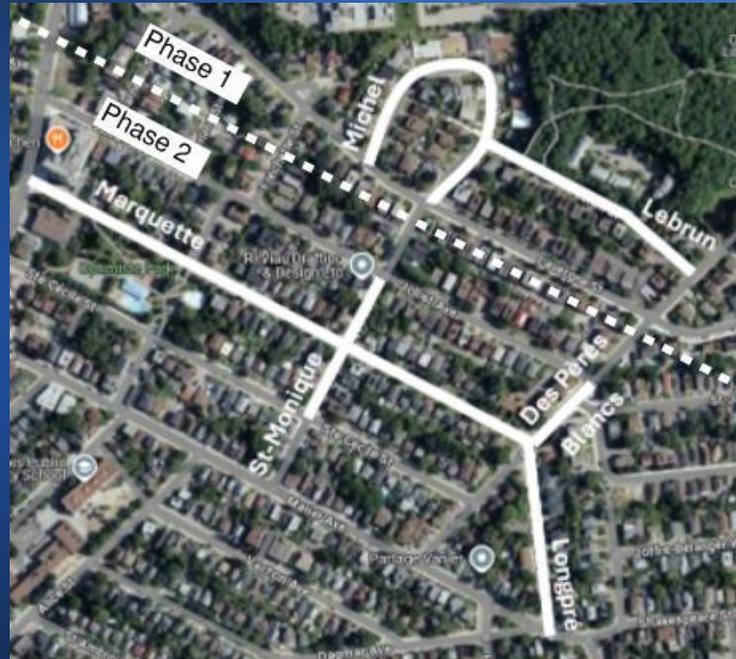


Réfection intégrée : Marquette, Longpré, St-Monique et des Pères-Blancs

Contrat n° CP001002



Séance d'information publique n° 2:
18 février 2025

Reconnaissance du territoire

Nous reconnaissons qu'Ottawa se trouve sur un territoire non cédé de la Nation Anishinabe Algonquine.

Nous tenons d'ailleurs à saluer l'ensemble des membres des Premières Nations, des Inuits et des Métis pour leur apport précieux, passé et présent, dans la région.

De plus, nous reconnaissons et respectons la diversité culturelle des membres des Premières Nations, des Inuits et des Métis, diversité qui enrichit notre ville.

Bienvenue

Bienvenue à la deuxième séance d'information publique sur le projet de réfection intégrée de la rue Lebrun, de la rue Longpré, de l'avenue Marquette, du cercle Michel, de l'avenue des Pères-Blancs et de la rue Ste-Monique

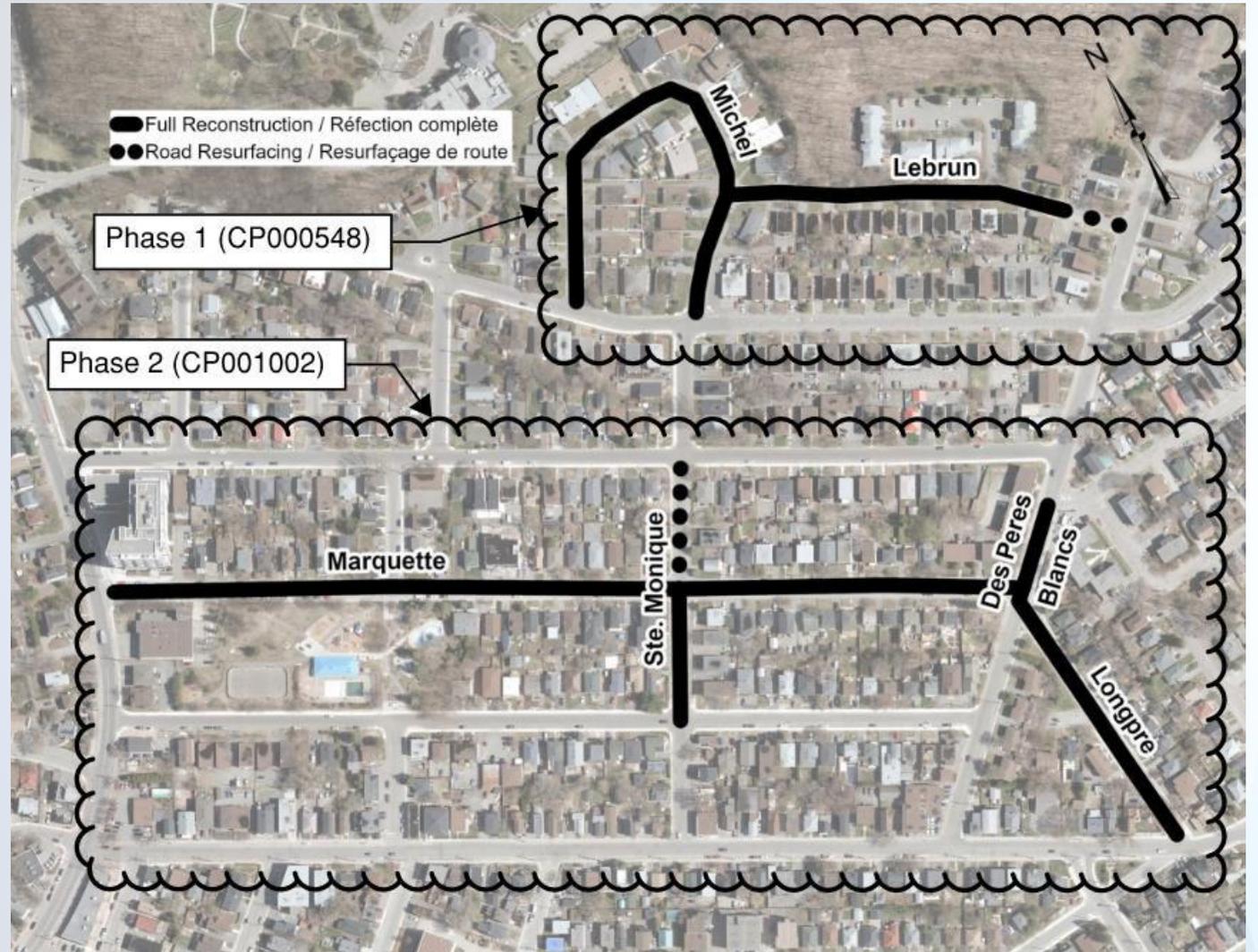
Nous vous invitons à nous transmettre vos commentaires à l'aide du formulaire en ligne ou par écrit à l'aide des feuilles de commentaires fournies.

Veillez déposer les feuilles de commentaires remplies dans la boîte prévue à cet effet ou remplissez le [formulaire en ligne](#) d'ici le **4 mars 2025**.



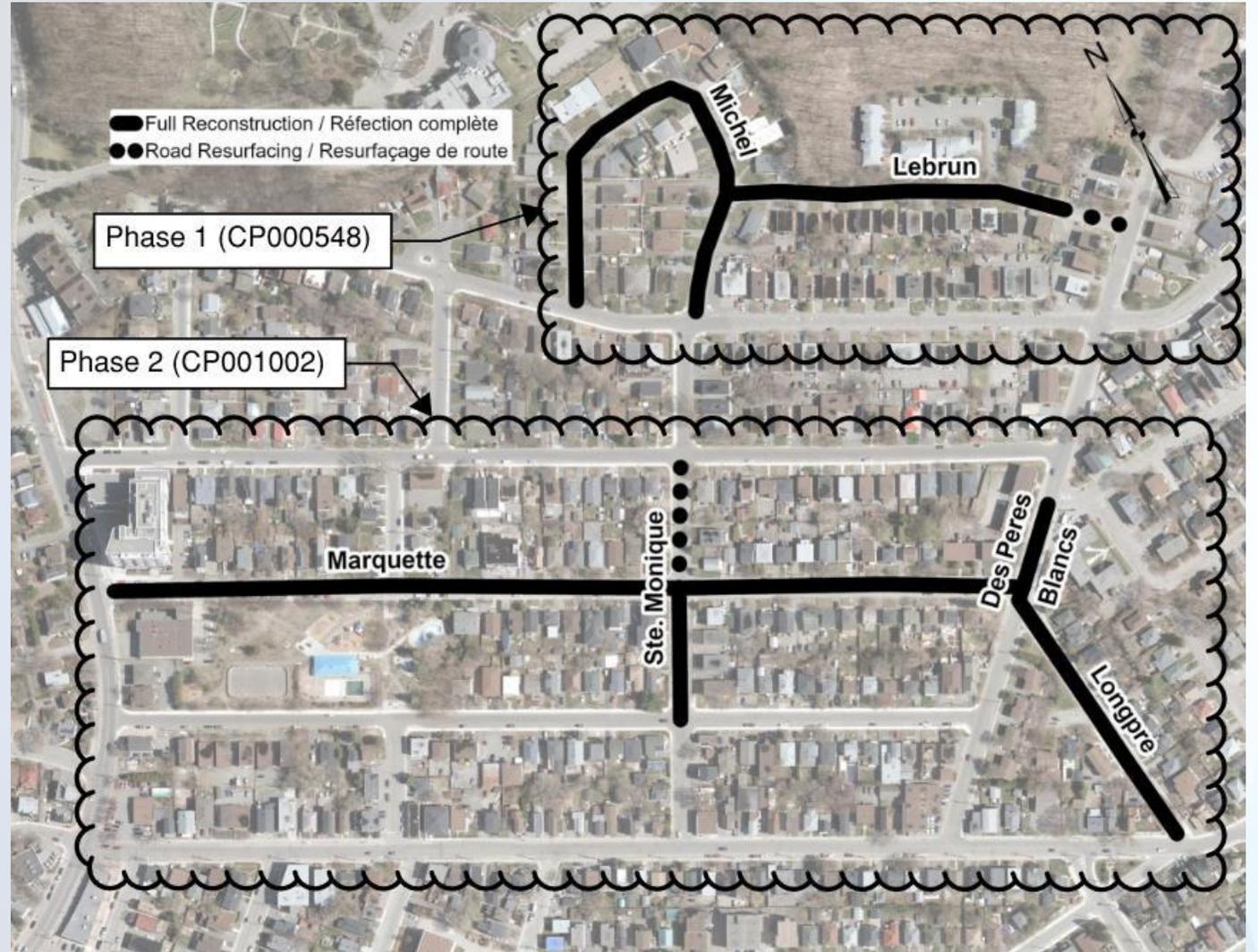
Phase 1 Limites du projet

- Cercle Michel (de la rue Lavergne jusqu'à la rue Lavergne)
- Rue Lebrun (du cercle Michel jusqu'à l'avenue des Pères-Blancs)



Phase 2 Limites du projet

- Avenue Marquette (de l'avenue Beechwood jusqu'à l'avenue des Pères-Blancs)
- Rue Ste-Monique (de la rue Ste-Cécile jusqu'à l'avenue Jolliet)
- Avenue des Pères-Blancs (de la rue Longpré jusqu'à la rue St-Jacques)
- Rue Longpré (de l'avenue des Pères-Blancs jusqu'à l'avenue Marier)



Informations pertinentes

- Les conduites d'eau principales en fonte sans doublure intérieure qui se trouvent dans les limites du projet ont été installées entre 1922 et 1950 et doivent être remplacées en raison de leur âge (sauf celle de la rue Lebrun qui a été installée en 1997).
- Les égouts sanitaires ont quant à eux été installés entre 1963 et 1966. Ils arrivent à la fin de leur cycle de vie et doivent être remplacés et redimensionnés.
- Pour leur part, les égouts pluviaux ont été mis en place entre 1963 et 1964. Ils approchent de la fin de leur cycle de vie et doivent être remplacés et redimensionnés (sauf ceux de la rue Ste-Monique, d'une partie de l'avenue Marquette et d'une partie de la rue Michel, où ils sont en bon état).
- Tous les travaux souterrains de la rue Lebrun ont été achevés en 2024, avec une partie des travaux souterrains sur le cercle Michel entre les rues Lavergne et Lebrun.

Aperçu du projet

La Ville d'Ottawa prévoit remplacer les conduites d'eau, les égouts sanitaires et des parties des égouts pluviaux se trouvant dans les limites du projet.

Les rues feront l'objet d'une réfection complète avec un nouveau revêtement d'asphalte, de nouveaux puisards, de nouvelles bordures en béton et de nouveaux trottoirs.

Le projet intégrera également plusieurs nouveaux dispositifs de modération de la circulation, tels que des rétrécissements à mi-pâté, des dos d'âne allongés ainsi que des intersections et des passages pour piétons surélevés à des endroits stratégiques.

Programme d'art public

Un pourcent du budget de construction d'immobilisations alloué à ce projet sera transféré à un compte expressément réservé aux projets d'art public après l'approbation annuelle du budget des immobilisations par le Conseil.

Le montant octroyé couvre tous les aspects des commandes d'art public, soit la gestion du projet, le cachet de l'artiste, ainsi que l'exécution, l'installation, l'interprétation, l'entretien et la conservation de l'œuvre.

Pour en savoir plus sur le Programme d'art public et le compte réservé aux projets d'art public, veuillez consulter : [Programme d'art public | Ville d'Ottawa](#)

Gestion de la circulation pendant les travaux

- Tout au long des travaux, il y aura des perturbations temporaires de la circulation; cependant, un accès pour la circulation locale sera maintenu.
- Des fermetures de routes avec accès pour la circulation locale seront nécessaires tout au long du projet. Un plan de déviation sera préparé avant le début des travaux.
- Des restrictions temporaires d'accès aux entrées de cour seront nécessaires lorsque les travaux auront lieu devant une entrée. Lorsque l'accès l'entrée de cour n'est pas possible, des laissez-passer de stationnement sur rue seront fournis aux résidents.
- Afin de permettre l'achèvement des travaux dans les délais, le stationnement sur rue pourrait être interdit dans des secteurs précis durant les travaux. Pendant ces périodes, le stationnement sera autorisé dans d'autres secteurs du projet et dans les rues adjacentes. Des panneaux seront installés 24 heures à l'avance pour indiquer toute interdiction de stationnement.

Gestion de la circulation pendant les travaux

Des travaux devront être effectués la fin de semaine (jusqu'à cinq (5) fins de semaine) à l'intersection de l'avenue Beechwood et de l'avenue Marquette pour terminer les travaux proposés à cet endroit. L'accès à l'avenue Marquette à partir de l'avenue Beechwood sera restreint pendant ces périodes.

Piétons et cyclistes

- L'accessibilité est une considération importante pour la Ville, et nous ferons tout notre possible pour assurer l'accès à travers le chantier et autour de celui-ci . L'accès piétonnier aux maisons sera toujours maintenu. Veuillez contacter l'équipe du projet si vous avez besoin d'un aménagement lié à un handicap pendant les travaux.
- L'accès à vélo est une considération importante pour la Ville. Il est possible que les cyclistes soient obligés de faire un détour pour contourner le chantier ou de descendre de vélo et de marcher.

Répercussions des travaux

Aménagements paysagers et propriétés privées

- Les conduites de branchement d'eau et d'égout doivent être remplacées jusqu'à la limite des propriétés. L'entrepreneur fera de son mieux pour limiter les répercussions sur les aménagements paysagers et la végétation en place.
- Les aménagements paysagers privés, les entrées de cour et les allées perturbés par les travaux seront remis en état. Les propriétaires seront avisés à l'avance si des travaux doivent être effectués sur leur propriété.

Protection des arbres

- La Ville considère qu'il est extrêmement important de préserver les arbres et de limiter les répercussions des travaux sur ceux-ci.
- Des dispositifs de protection des arbres seront mis en place au début des travaux. Avant le début des travaux, il est possible que l'on procède à un élagage préventif des arbres.

Répercussions des travaux

Systemes d'irrigation de pelouse

- Si vous possédez un système d'irrigation pour votre pelouse, veuillez en aviser le gestionnaire de projet de la Ville, [Frédéric Lacasse](#), afin que l'équipe de projet puisse être informée de l'emplacement des buses d'arrosage et des conduites souterraines.

Bruit

- Les travaux associés à ce projet généreront du bruit. Le *Règlement sur le bruit* de la Ville d'Ottawa (n° 2017-255) autorise les travaux de construction :
 - Les jours de semaine et les samedis : de 7 h à 22 h
 - Les dimanches et les jours fériés : de 9 h à 22 h
 - L'entrepreneur peut demander une exemption pour pouvoir travailler en dehors de ces heures.

Répercussions des travaux

Vibration

- Les activités de construction produiront des vibrations de sol de faible intensité. Il s'agit d'une situation courante qui ne cause généralement pas de problème pour les structures avoisinantes. Un programme de surveillance des vibrations sera mis en place.
- Une inspection préalable aux travaux sera effectuée sur les propriétés privées (sous réserve de l'approbation du propriétaire). D'autres détails seront fournis avant les travaux.

Accessibilité

La Ville accorde une grande importance à l'accessibilité et mettra tout en œuvre pour maintenir l'accès dans les zones de construction et autour de celles-ci. L'accès des piétons aux résidences du secteur demeurera possible en tout temps. Si vous avez besoin de mesures d'adaptation liées à un handicap pendant les travaux, veuillez communiquer avec l'équipe de projet.

Stationnement durant les travaux

Stationnement

Des restrictions de stationnement seront mises en place durant les travaux pour permettre aux résidents de se garer. Des laissez-passer de stationnement sur rue seront fournis aux résidents touchés par les travaux, et le stationnement dans les limites du chantier sera réservé aux détenteurs de ces laissez-passer.

Le stationnement sur rue sera interdit aux endroits où des travaux ont cours. Des panneaux de signalisation seront mis en place au moins 24 heures à l'avance.

Accès aux entrées de cour

En outre, l'accès aux entrées de cour devra être restreint temporairement lorsque les travaux ont lieu devant ou à proximité des entrées de cour.

Remplacement des conduites en plomb

Compte tenu de l'âge du secteur, il est possible que votre raccordement d'aqueduc comporte des conduites en plomb. Dans le cadre de ce projet, toutes les conduites de branchement seront remplacées jusqu'à la limite des propriétés, mais elles ne le seront pas sur les propriétés privées. De plus amples renseignements vous seront fournis lorsque les travaux débuteront.

Tout remplacement d'une conduite de raccordement sur une propriété privée relève de la responsabilité du propriétaire, qui doit prendre les dispositions nécessaires avec un entrepreneur indépendant. La Ville d'Ottawa a un programme pour subventionner le coût de remplacement de vos conduites de branchement en plomb. Des renseignements supplémentaires sur le programme de remplacement des conduites en plomb sont disponibles en suivant le lien ci-dessous :

<https://ottawa.ca/conduitesenplomb>

Service d'eau temporaire

Pendant ce projet de réfection de la conduite d'eau principale, votre propriété sera raccordée à un service temporaire d'alimentation en eau. La Ville informera les résidents des coupures d'eau 24 heures à l'avance.

Les systèmes d'extinction d'incendie privés pourraient être touchés. Si vous avez un système d'extinction d'incendie résidentiel, nous vous recommandons de communiquer avec une entreprise de services de protection contre les incendies afin de déterminer l'ampleur des répercussions possibles.



Smaller temporary hose connecting from the main hose to the outside tap /
Petit tuyau temporaire reliant le tuyau principal et le robinet extérieur

Smaller temporary hose connecting from the main hose to the outside tap /
Petit tuyau temporaire reliant le tuyau principal et le robinet extérieur

Large temporary hose connected to the watermain /
Grand tuyau temporaire relié à la conduite d'eau principale



Voies d'accès privées (Règlement n° 2003-447)

Résumé

- Une entrée privée désigne tout accès, allée ou passage reliant une propriété privée à une route publique.
- Elle est réglementée afin d'assurer la sécurité, la fluidité de la circulation et la protection des infrastructures.
- Le Règlement municipal no 2003-447 encadre la conception, la construction et l'entretien dans la Ville d'Ottawa.
- Il est obligatoire de respecter les normes de largeur, d'emplacement et de matériaux pour se conformer aux exigences de la ville.

Conclusion

- La conformité au Règlement municipal no 2003-447 fera l'objet d'un examen dans le cadre de ce projet.

Calendrier du projet

- Achèvement des études techniques : hiver 2025
- Début des travaux : printemps 2025
- Fin des travaux : automne 2027

Construction phase 1 – automne 2024



Merci!

Tous les renseignements et commentaires reçus seront conservés dans un dossier qui sera utilisé pendant les travaux de conception et pourraient être inclus dans les documents de conception. À l'exception des renseignements personnels, tous les commentaires reçus feront partie du domaine public.

Des formats accessibles et des soutiens à la communication sont offerts, sur demande, à l'adresse suivante : www.ottawa.ca/formataccessible

Gestionnaire de projet de la Ville

Frédéric Lacasse, **ing.**

Ingénieur principal, Projets d'infrastructure

Ville d'Ottawa

100, promenade Constellation, Ottawa (Ontario) K2G 6J8

Courriel : frederic.lacasse@ottawa.ca

Tél. : 613-227-1459